



COMMUNIQUÉ

BUREAU DE LA MAIRESSE

Pour diffusion immédiate

LA VILLE DE LÉVIS EN BONNE SITUATION FINANCIÈRE SELON LE MAMROT

Lévis, le 18 janvier 2010. – En décembre dernier, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a donné suite à la plainte reçue au cours de la campagne électorale municipale par monsieur Pierre Gagné, candidat indépendant dans le quartier Saint-David. Le plaignant prétendait que les dépenses d'opération de la Ville de Lévis étaient celles qui avaient connu la plus forte croissance parmi les grandes villes du Québec et allait jusqu'à demander au ministère d'intervenir auprès de la Ville pour redresser la situation.

« En conclusion, les indicateurs financiers de la Ville comparés à ceux de l'ensemble des municipalités du Québec démontrent que la situation financière de la Ville au 31 décembre 2008 est bonne ». C'est en ces termes que M. Gérald Fleurent, coordonnateur au traitement des plaintes relatives aux municipalités au MAMROT, répond à la plainte de monsieur Gagné.

Dans une correspondance adressée à monsieur Jean Dubé, directeur général de la Ville de Lévis, monsieur Fleurent justifie sa conclusion dans deux paragraphes qui méritent d'être cités in extenso :

« Selon les dernières données financières disponibles au Ministère concernant l'ensemble des municipalités, la charge moyenne des contribuables de la Ville de Lévis en 2008, soit le compte de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne, est de 2 173 \$ comparativement à 2 679 \$ pour les neuf villes de plus de 100 000 habitants. Pour l'année 2009, les données ne sont pas encore disponibles.

Un portrait similaire a été observé pour le taux d'endettement de la Ville. Ainsi, pour l'année 2008, le taux d'endettement de la Ville représente 2,39 % de la richesse foncière uniformisée, ce taux est inférieur à celui de l'ensemble des neuf villes de 100 000 habitants et plus qui est de 2,96 %. Pour le Ministère, en ce qui concerne les municipalités de 20 000 habitants et plus, un taux d'endettement supérieur à 8 % indique qu'une municipalité devra se montrer plus prudente dans ses choix d'investissement. Il n'y a pas de contrainte particulière à cet égard pour la Ville de Lévis. »

La mairesse de Lévis, madame Danielle Roy Marinelli et la présidente du comité des finances, madame Anne Ladouceur, sont toujours aussi convaincues de la santé financière de la Ville : « La vérité est confirmée. La population lévisienne peut continuer d'avoir confiance en l'administration municipale et ses gestionnaires », souligne madame Roy Marinelli. « Les indicateurs de santé financière nous confirment que nos actions passées ont enrichi l'actif de notre communauté. Le ratio d'endettement est en parfait contrôle et se maintient à un niveau bien en deçà de celui des autres grandes villes du Québec », conclut madame Ladouceur.

- 30 -

Source : Alain Blanchette
Cabinet de la mairesse
Téléphone: 418 835-8239